



assurance vie , abus de faiblesse?

Par **macat**, le **24/02/2010** à **09:50**

bonjour, voici mon problème:

En début d'année dernière, mon véhicule à été incendié sous mes yeux, mais non indemnisé par l'assurance car j'étais assuré au tiers. Lorsque je suis allé voir mon assurance pour assurer temporairement un véhicule afin de l'essayer et passer le contrôle technique(environ 10 jours après le drame) , j'aurais et je dit bien j'aurais signé une assurance vie temporaire auprès de cette compagnie (ce qui m'étonne car j'ai déjà une assurance vie depuis quelques années).

Sachant que j'étais dans un état de détresse psychologique (je pleurais beaucoup, marre de tout, je faisais énormément de cauchemars, je me torturais disant que c'était ma faute....), je ne me souvient pas avoir signé ce contrat. Lorsque j'ai reçu l'avis d'échéance fin d'année dernière, j'ai voulu résilier mais la réponse à été négative car je ne peux résilier qu'avec un an minimum de souscription et à la date d'échéance (ce qui nous amène au 31 décembre 2010). J'ai pris rendez vous avec l'assurance (j'ai transféré mes autres contrats dans une autre compagnie) afin de vérifier la "signature".

Quels sont mes recours afin d'annuler ce contrat et auquel cas comment le résilier pour abus de confiance ou faiblesse?

merci d'avance pour vos réponses